

COMMENT SE CONSTRUISENT ET ÉVOLUENT LES LIENS SOCIAUX ?

Les objectifs d'apprentissage des élèves sont strictement définis par les programmes.

Cette fiche pédagogique, à destination des professeurs, vise à les accompagner dans la mise en œuvre des nouveaux programmes.

Sans prétendre à l'exhaustivité, ni constituer un modèle, chaque fiche explicite les objectifs d'apprentissage et les savoirs scientifiques auxquels ils se rapportent, suggère des ressources et activités pédagogiques utilisables en classe et propose des indications bibliographiques.

Objectifs d'apprentissage

- Comprendre et pouvoir illustrer la diversité des liens qui relient les individus au sein de différents groupes sociaux (familles, groupes de pairs, univers professionnel, associations, réseaux).
- Connaître les critères de construction des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS).
- Comprendre et savoir illustrer le processus d'individualisation ainsi que l'évolution des formes de solidarité en connaissant la distinction classique entre solidarité « mécanique » et solidarité « organique ».
- Comprendre comment les nouvelles sociabilités numériques contribuent au lien social.
- Comprendre comment différents facteurs (précarités, isolements, ségrégations, ruptures familiales) exposent les individus à l'affaiblissement ou à la rupture de liens sociaux.

Problématique d'ensemble

Constitutif de la naissance de la sociologie, le questionnement sur la nature, l'origine, les formes et les évolutions des liens se nouant entre les individus et par lesquels ils « font société » est au cœur de nombreux travaux contemporains. Ce questionnement s'inscrit dans la continuité du programme de la classe de seconde au cours duquel les élèves ont appréhendé une des questions de base de la sociologie « comment fait-on société ? ».

Les élèves sont tout d'abord amenés à comprendre la diversité des liens qui unissent les individus au sein de différents groupes sociaux auxquels ils appartiennent (familles, groupes de pairs, univers professionnel, associations, réseaux). Les élèves sont ensuite conduits à comprendre le processus d'individualisation et, ce faisant, à interroger la notion d'*individu* elle-même : dans une perspective durkheimienne, l'existence d'*individus* est pensée comme

le résultat d'un processus social, qui s'accompagne d'une mutation de la forme des liens sociaux. Cette approche sociohistorique amène les élèves à s'approprier certains apports contemporains de la sociologie du lien social, qui, d'une part, interrogent la contribution des sociabilités numériques à l'affiliation des individus et, d'autre part, présentent les facteurs de la fragilisation des liens sociaux.

Savoirs scientifiques de référence

Comprendre et pouvoir illustrer la diversité des liens qui relient les individus au sein de différents groupes sociaux (familles, groupes de pairs, univers professionnel, associations, réseaux).

Les sociologues contemporains insistent sur la multiplicité et la fluidité des appartenances sociales des individus. L'individu est ainsi membre de groupes sociaux (entendus au sens de collectifs d'individus liés les uns aux autres et se reconnaissant mutuellement comme tels) multiples et leur est attaché par des liens divers.

On peut différencier les liens selon leur « ressort » (en distinguant par exemple, à la manière de Max Weber, les liens de type communautaire des liens de type sociétaire), selon la fréquence des interactions et échanges auxquels ils donnent lieu, selon qu'ils ont ou non un caractère électif ou bien encore selon le degré d'engagement émotionnel et affectif comme le fait Mark Granovetter (liens faibles *versus* liens forts). Combiner ces différentes approches permet de rendre compte de la diversité, de la complexité voire de la mutabilité des liens qui peuvent exister au sein d'un même groupe.

Serge Paugam envisage ainsi la diversité des liens sociaux en les différenciant selon les formes de protection et de reconnaissance qu'ils offrent aux individus. « La protection renvoie à l'ensemble des supports qu'un individu peut mobiliser face aux aléas de la vie (ressources familiales, communautaires, professionnelles, sociales...), la reconnaissance renvoie à l'interaction sociale qui stimule l'individu en lui fournissant la preuve de son existence par le regard de l'autre ou des autres. L'expression « compter sur » résume assez bien ce que l'individu peut retirer de sa relation aux autres et aux institutions en termes de protection, tandis que l'expression « compter pour » exprime l'attente, tout aussi vitale, de reconnaissance » (Serge Paugam, 2009, p.31). Sous cette double dimension de protection et de reconnaissance, Serge Paugam distingue :

- le lien de filiation, qui se tisse au sein de la famille, dans laquelle l'individu fait ses premières expériences de la relation à l'autre, se voit reconnu dans son individualité et dont il peut obtenir des formes de protection « rapprochée » ;
- le lien de participation élective, qui se noue avec ceux que l'individu « choisit » (conjoint, amis...), et auprès desquels il peut obtenir la valorisation de sa personnalité, recevoir et donner de l'affection et du soutien (échanges de services par exemple) ;
- le lien de participation organique, qui résulte de l'exercice d'une fonction déterminée dans la division du travail. Cette participation à la division du travail permet d'accéder de manière socialement légitime à des ressources et à une protection (sociale) ; elle peut également être au fondement du sentiment d'être « utile » et conférer un statut social reconnu ;
- le lien de citoyenneté, qui inscrit l'individu dans une communauté politique (nation), assure, dans les sociétés démocratiques, l'égalité des droits et sa reconnaissance en tant que citoyen, apte à prendre part aux décisions engageant la communauté.

Connaître les critères de construction des Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS).

La nomenclature des PCS propose une classification qui place la profession au centre de la définition de la position sociale, en opérant des distinctions selon la situation d'activité ou d'inactivité, et pour les actifs selon la nature du revenu (salariés/indépendants), de l'organisation productive (secteur d'activité, public/privé), le niveau de qualification et de responsabilité hiérarchique. À travers les catégories ainsi construites, cette nomenclature vise à rassembler dans une même catégorie des individus porteurs de caractéristiques et propriétés sociales communes. En dépit des critiques qui lui sont adressées, et sans occulter l'accroissement des disparités et de l'hétérogénéité intracatégorielles (par exemple selon l'âge ou la génération, le sexe, le type de contrat de travail), elle est (et reste) autant un outil puissant d'analyse de la différenciation sociale qu'un « *indicateur du déplacement, souvent du maintien, parfois du renforcement, des inégalités socio-économiques* » (Thomas Amossé, 2012, p.228).

Les catégories socioprofessionnelles ne sont par ailleurs pas que de simples catégories statistiques « exogènes ». La nomenclature des PCS n'est en effet pas le simple produit de décisions des statisticiens : elle a largement repris des dénominations déjà utilisées par les individus pour classer et se classer (que l'on songe à la catégorie « ouvriers ») et est aussi héritière de classifications issues du monde du travail et de l'entreprise (principalement dans le secteur de la métallurgie) pour des usages très « concrets » (établissement de grilles de salaire et de qualification, définition des collèges électoraux pour les élections professionnelles...) et que les individus se sont, au moins en partie, appropriés. « *Son succès est lié sans aucun doute possible à sa proximité initiale avec le sens commun, avec ce qui était en quelque sorte une évidence des « milieux sociaux » pendant les Trente Glorieuses* » (Thomas Amossé, 2012, p.226). Certaines des catégories employées dans la nomenclature correspondent (ou correspondaient) ainsi à de véritables groupes sociaux déjà existants (les ouvriers, les agriculteurs) ou en cours de construction (par exemple les cadres lors de la création du code des CSP dans les années 1950), quand d'autres – principalement quand elles agrègent des professions très différentes – restent de simples classes statistiques, peu appropriées par les individus eux-mêmes et ne créant aucun sentiment d'appartenance (les professions intermédiaires par exemple).

Comprendre et savoir illustrer le processus d'individualisation ainsi que l'évolution des formes de solidarité en connaissant la distinction classique entre solidarité « mécanique » et solidarité « organique ».

Dans les sociétés holistes, « l'existence de l'individu ne se conçoit pas indépendamment de l'organisation sociale dans laquelle il s'insère » (Corcuff, Ion, Singly, 2005). Plus précisément, l'existence de l'individu en tant qu' « être autonome qui commande sa propre vie » (Norbert Elias, 1991), différent de tous les autres, c'est-à-dire doté d'une identité singulière (un « je »), n'est pas une *donnée*, intemporelle et commune à toutes les sociétés, mais le produit d'une construction sociale. La notion d'individualisation vise à rendre compte des processus sociohistoriques qui président à l'émergence d'un individu pensé et qui se pense comme sujet autonome et singulier.

Retrouvez éducol sur



La thèse que développe Émile Durkheim dans *De la division du travail social* (1893) apparaît comme fondatrice de l'étude des processus d'individualisation ; elle lie l'émergence de l'individu aux transformations de la morphologie sociale.

Selon Émile Durkheim, il existe, dans la conscience de chaque membre d'une société, une conscience individuelle (propre à chacun, qui « constitue notre personnalité individuelle ») et une conscience collective, constituée de l'« ensemble des croyances et des sentiments communs à la moyenne des membres d'une société ». Dans la société « primitive » ou « traditionnelle », la conscience collective recouvre presque entièrement la conscience de chacun des membres. Ces derniers sont liés les uns aux autres par le partage des mêmes tâches, l'adhésion aux mêmes valeurs et croyances, qui s'actualise dans des rituels collectifs visant à réaffirmer l'unité et la cohésion du groupe. La solidarité, alors dite « mécanique », dérive de cette similitude. Le droit (essentiellement répressif) sanctionne les écarts individuels à la règle en causant à celui qui commet l'infraction un tort jugé équivalent à celui dont il est l'auteur, et manifeste ainsi la toute-puissance du collectif.

Mais cet état primitif va être confronté à la conjonction de plusieurs phénomènes interdépendants : le « volume de la société » augmente ainsi que la « densité matérielle » ; cela accroît la « densité morale ». Ces mutations de la morphologie sociale accentuent la pression sur les ressources et conduisent à un raidissement de la lutte pour l'existence. La division du travail est la réponse *fonctionnelle* de la société à la nécessité de maintenir son unité menacée quand « tous les liens sociaux qui résultent de la similitude se détendent progressivement » : « il faut ou que la vie proprement sociale diminue ou qu'une autre solidarité vienne peu à peu se substituer à celle qui s'en va ». La division du travail instaure en effet une complémentarité entre les membres de la société : ce qui les lie est alors moins ce par quoi ils se ressemblent (la conscience collective) que ce par quoi ils se différencient et qui les rend du même coup interdépendants. La différenciation des fonctions sociales permet en effet d'éviter la concurrence généralisée entre tous, elle est « un résultat de la lutte pour la vie : mais elle en est un dénouement adouci. Grâce à elle, en effet, les rivaux ne sont pas obligés de s'éliminer mutuellement, mais peuvent coexister les uns à côté des autres ». Elle est ainsi au principe d'une nouvelle forme de solidarité dite « organique », qui s'objective dans le développement d'un droit restitutif qui donne à la sanction la fonction est de « réparer » les torts commis et d'un droit visant à assurer la coopération entre les individus.

Pour Émile Durkheim, la division du travail ne peut s'analyser que comme un fait social. Il réfute ainsi les analyses qui y voient le résultat d'un contrat entre individus ou de la compatibilité et de la satisfaction des intérêts individuels qu'elle assure. De telles analyses supposent en effet l'existence d'*individus*, ayant une conscience et des intérêts *individuels*. Or la division du travail ne peut être le produit de décisions individuelles puisque c'est justement par elle qu'émerge chez les individus une conscience propre : à mesure que chacun se spécialise dans des fonctions particulières, il se différencie des autres. En chacun, la conscience collective s'affaiblit au profit d'une conscience individuelle. C'est en ce sens que l'on peut dire que la division du travail produit en même temps de l'individualité et de la solidarité, un individu « plus autonome » et plus étroitement dépendant de la société, « à la fois plus personnel et plus solidaire ».

Émile Durkheim propose ainsi une première approche des processus d'individualisation. D'autres sociologues vont contribuer à historiciser la figure de l'individu. Il faut notamment évoquer Norbert Elias (notamment dans *La société des individus*, 1991 [1939]), qui tente d'établir la sociogenèse de l'émergence d'une « conscience de soi » et de l'affirmation d'un « je » en Occident. Mais, de manière générale, et dans la mesure où il existe des « traditions nationales de l'individualisme » (Martuccelli, 1999 ; voir aussi Martuccelli, Singly, 2009), il n'est pas aisé d'établir une histoire linéaire et universelle des processus qui aboutissent, dans les sociétés contemporaines au primat de « l'identité du «je» » sur « l'identité du «nous» ».

Cependant, l'individualisation peut être associée à la différenciation croissante des fonctions sociales (comme chez Émile Durkheim), à l'expansion du capitalisme et du marché, à l'industrialisation et à l'urbanisation, à l'émergence d'États démocratiques. Ces transformations sociales, économiques et politiques s'accompagnent du recul des appartenances communautaires, d'une déprise du religieux sur les comportements individuels, d'une dévalorisation de la tradition. Ainsi envisagée, l'individualisation donne naissance à un « individualisme générique ou abstrait » : la figure typique de l'*individu* qui émerge alors est en effet le *Citoyen*, libre, détaché de ses appartenances et mû par la Raison – c'est en ce sens que l'on peut aussi parler d'un individualisme universaliste -, tout en étant inscrit dans des institutions structurantes (la Nation, l'école...), autonome mais habité par des valeurs collectives.

L'individualisation doit également être comprise comme le processus d'émergence (essentiellement à partir des années 1960 dans les sociétés occidentales) d'un individualisme « concret » (Christian Le Bart, 2008), que l'on peut aussi qualifier de « particulariste », caractérisé par la valorisation de la singularité de l'individu et sa reconnaissance en tant que « personne ». L'individualisation apparaît alors comme un accroissement autant des marges d'autonomie et des possibilités individuelles de « choix »¹ (qu'illustrent notamment les évolutions des modalités d'attribution du prénom à l'enfant - voir les travaux de Baptiste Coulmont - ou le « bricolage » auquel donne lieu l'appropriation par les individus des croyances et rites religieux - voir notamment Willaime, 2016) que des contraintes qui pèsent sur l'individu (Illouz, Cabanas, 2018) : elle comporte en effet une injonction à « être soi » qui ne peut être satisfaite que dans la reconnaissance accordée par autrui. Ce n'est que dans la relation aux autres, dans les liens tissés avec eux, que l'individu peut trouver une forme de validation de son travail de construction identitaire. Or, et en partie sous l'effet de l'individualisation elle-même, les modalités selon lesquelles ces liens – devenus plus « fluides » et parfois plus fragiles, moins imposés ou contraints que choisis - s'établissent et se maintiennent ont, elles aussi, évolué.

Comprendre comment les nouvelles sociabilités numériques contribuent au lien social.

Les usages et pratiques des technologies du numérique constituent un excellent terrain d'observation des moyens renouvelés qu'utilisent les individus pour créer ou entretenir des liens avec autrui. Mettant à distance tant l'enthousiasme « technophile » que les inquiétudes « technophobes », la sociologie permet d'observer ce que font vraiment les individus de ces technologies (dont l'utilisation se généralise et transcende au moins partiellement les clivages sociaux et générationnels²), de restituer le sens qu'ils donnent à leurs pratiques et d'en objectiver leurs effets en termes de sociabilité et de création de liens sociaux.

Des travaux les plus récents, on peut retenir plusieurs enseignements. Ils remettent d'abord en cause l'idée selon laquelle les relations « virtuelles » se substitueraient aux relations de face-à-face (dont on préjuge qu'elles seraient plus « réelles », plus « authentiques ») et mettent en évidence la « continuité entre la sociabilité de face-à-face et celle médiatisée par les outils de communication » (Cardon, Smoreda, 2014). Les individus (particulièrement les jeunes)

1. Cet accroissement des possibilités de choix ne doit cependant pas être confondu avec un affaiblissement des déterminations sociales qui pèsent sur les individus, comme le montre notamment le maintien de l'homogamie sociale alors même que le « libre choix » du conjoint s'est imposé comme une norme sociale.

2. Voir par exemple les données de l'Insee sur les équipements et usages (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3743352?sommaire=3743360>) ou du Credoc sur les conditions de vie et aspirations des Français et notamment le « baromètre du numérique » (<https://www.arcep.fr/cartes-et-donnees/nos-publications-chiffrees/numerique/le-barometre-du-numerique.html>).

font fréquemment usage des réseaux et outils numériques pour communiquer avec des personnes avec lesquelles ils entretiennent par ailleurs des relations de face-à-face : « plus on se voit, plus on s'appelle » (Licoppe, Smoreda, 2000), et plus on est en contact *via* les réseaux numériques. Les échanges numériques constituent de ce point de vue un moyen pour faire vivre une relation et entretenir un lien affectif fort. Ils peuvent également permettre le maintien de liens par-delà l'éloignement que peut causer la mobilité géographique. L'usage des réseaux numériques apparaît par ailleurs comme un moyen de réactiver des liens anciens (*via*, par exemple, les sites qui permettent de retrouver et de contacter d'anciennes connaissances) ou de créer de nouveaux liens faibles, lesquels favorisent la circulation d'informations. On peut ici évoquer le cas des mobilisations sociales initiées ou démultipliées par l'usage d'Internet) ou la visibilité de soi, y compris à des fins utilitaires (Bidart, Kornig, 2017). De tels liens peuvent en effet être explicitement créés et entretenus parce qu'ils constituent des ressources potentielles. Enfin, l'usage des outils numériques inscrit parfois l'individu dans une « communauté » (de *gamers*, par exemple) et peut déboucher sur des rencontres physiques et l'établissement de liens plus chargés affectivement. Quoiqu'il en soit, leurs effets en termes de reconnaissance et de valorisation de soi ne peuvent pas être négligés.

Pour autant, les « lois » et les codes qui régissent les sociabilités numériques ne sont pas très différents de celles qui structurent les sociabilités « hors ligne ». Les sociabilités numériques ne neutralisent pas les différences sociales (liées à l'âge, au sexe, à la position sociale...) et ne permettent ainsi que marginalement le franchissement des frontières sociales (Guéroult, 2017) : l'homophilie (Bidart, Degenne, Grossetti, 2011) reste en grande partie la règle ; les processus sociaux responsables de l'homogamie sociale ne sont pas davantage suspendus (Bergström, 2016). Le travail de construction identitaire et d'expression de soi sur les réseaux (comme ailleurs) mobilise en outre des ressources (culturelles, linguistiques par exemple) inégalement distribuées dans l'espace social, de sorte que les individus ne sont pas égaux devant la possibilité de se voir reconnaître une identité numérique valorisée et valorisante. Ils ne sont pas davantage égaux devant la possibilité d'accroître leur réseau relationnel et leur capital social qu'offrent ces technologies.

De manière générale, il n'y a pas lieu d'opposer réseaux en ligne et hors-ligne : d'abord parce qu'ils se recoupent assez largement et, d'autre part, parce que les modalités et les ressorts de l'établissement et du maintien des relations numériques, comme les normes et codes sociaux qui les régissent, ne se distinguent pas radicalement de ceux qui caractérisent les relations de face-à-face (Bidart, Kornig, 2017). Il apparaît ainsi que les technologies numériques produisent des pratiques de sociabilité qui contribuent au lien social, mais dans la mesure où elles ont aussi une dimension excluante (Casilli, 2010), elles ne peuvent pas prétendre le (re)fonder ni même s'opposer de manière décisive aux facteurs qui le fragilisent.

Comprendre comment différents facteurs (précarités, isolements, ségrégations, ruptures familiales) exposent les individus à l'affaiblissement ou à la rupture de liens sociaux.

L'existence et le maintien des liens grâce auxquels l'individu peut obtenir protection et reconnaissance ne sont pas toujours assurés. De plus, la fragilisation de certains de ces liens peut avoir des répercussions sur les autres.

C'est d'abord, dans une société confrontée à un chômage massif et à l'instabilité de l'emploi, le lien de participation organique qui n'est pas garanti : il peut n'avoir jamais été créé ou être durablement rompu, il peut être discontinu et sans cesse menacé. Dans ce dernier cas, l'emploi n'est qu'insuffisamment pourvoyeur de protection. Le travail lui-même peut également

n'apporter aucune valorisation de soi ou fournir une reconnaissance limitée. On peut ici évoquer les types différenciés d'intégration par le travail élaborés par Serge Paugam : assurée, incertaine, laborieuse et disqualifiante.

La constitution et l'entretien de liens électifs stables passent par des pratiques de sociabilité qui ne sont pas accessibles à tous de manière égale. Le niveau de revenu ou de diplôme, l'âge, le lieu de résidence... influent sur les possibilités de rencontrer des personnes et de nouer avec elles des relations durables. De plus en plus d'individus vivent des situations d'isolement relationnel et font, sans toujours l'avoir choisie, l'« expérience de la solitude » (Campéon, 2015). Il n'est, par exemple, pas suffisant de se porter sur le « marché matrimonial » pour être assuré de créer une relation conjugale et, lorsque cette dernière se noue, elle reste soumise à de nombreux aléas. C'est justement parce que, sous l'effet du processus d'individualisation, elle est de plus en plus choisie et fondée sur le sentiment qu'elle devient plus fragile. Dans une sorte de paradoxe, le couple est devenu si important « qu'on ne tolère plus qu'il ne soit pas un succès » (Dechaux, 2007), c'est-à-dire qu'il ne remplisse pas les promesses de bonheur et d'épanouissement individuel qui lui étaient attachées.

Parallèlement, les liens familiaux ont perdu de leur évidence. Les relations intergénérationnelles ne sont plus structurées par des rôles parfaitement définis, mais « négociés » : les individus expérimentent et improvisent plus qu'ils ne reproduisent des schémas qu'ils trouveraient tout faits ou des « modèles » dans lesquels il leur suffirait de se couler. La famille est devenue « incertaine » (Roussel, 1989). Ceci s'observe particulièrement au sein des familles recomposées dans lesquelles les termes employés pour interpeller ou désigner le conjoint du parent comme les modalités des relations entre l'adulte et les enfants avec lesquels il cohabite sans en être le parent, sont négociés. De la même façon, dans le cadre de la famille élargie, les relations familiales ne sont maintenues et entretenues que si elles sont chargées affectivement, la conformité à des coutumes et traditions ne suffisant plus à garantir l'existence. La famille reste toutefois un lieu privilégié de « l'authenticité et de la « révélation de soi » et « une source essentielle de solidarité » (Cusset, 2011). Pour autant, les protections qu'elle peut offrir sont très largement dépendantes des ressources qu'elle peut mobiliser.

Les inégalités économiques, sociales et culturelles, les phénomènes de discrimination et de ségrégation sociospatiale, sont, enfin, à l'origine de rapports différenciés aux droits et institutions politiques. Dans certains cas, le lien de citoyenneté se crée difficilement, se distend ou se rompt. L'individu ne jouit alors pas de l'ensemble des droits qui sont attachés à l'appartenance de fait à la communauté politique, ou ne les fait pas valoir. Le repli dans l'abstentionnisme électoral chronique est un exemple de manifestation d'une fragilisation de ce lien.

Les phénomènes cumulatifs de fragilisation ou de rupture des liens sont par ailleurs fréquents : la rupture du lien conjugal peut ainsi entraîner une difficulté à maintenir le lien de filiation ; la rupture du lien de participation organique est de même rarement sans effet sur les liens électifs et peut précipiter dans l'isolement relationnel. C'est ainsi que l'individu fragilisé par l'effritement de certains liens (en particulier lorsqu'il n'est pas, peu ou mal inséré dans la division du travail) peut être soumis à un processus de désaffiliation (Castel, 2009). Cette rupture progressive des appartenances (manque d'intégration par le travail et faible insertion dans un réseau de sociabilité) affecte toute la construction identitaire, entraînant, selon un mécanisme circulaire, perte de l'estime de soi et stigmatisation, ce que Serge Paugam nomme « disqualification sociale » (Serge Paugam, 1991).

De manière plus générale, les incertitudes qui planent sur l'exercice du « métier d'individu » (Christian Le Bart, 2008) peuvent exposer à une « fatigue d'être soi » (Ehrenberg, 1998), font courir le risque d'une « crise des identités » (Dubar, 2010), d'autant qu'elles s'accompagnent d'une distribution inégale des ressources que les individus peuvent faire valoir pour affirmer leur autonomie et leur individualité et la faire reconnaître.

Ressources et activités pédagogiques

Activités 1 et 2 : Groupes et liens sociaux

Activité 1

Objectif : Savoir montrer que le lien social peut être compris comme l'ensemble des liens qui relient entre eux les individus.

Étapes et ressources : On pourra faire travailler les élèves sur un ensemble de documents divers (photographies, extraits vidéo, textes) associé à un extrait de Serge Paugam, *Le lien social*, PUF, 2009, grâce auxquels ils mettront d'abord en évidence la multiplicité et la diversité des liens que nouent les individus et qui composent le lien social. S'appuyant sur les travaux de Serge Paugam, les élèves seront ensuite conduits à établir une typologie de ces liens, puis à mettre en évidence et à illustrer les formes de protection et de reconnaissance qu'ils offrent à l'individu.

Activité 2

Objectif : Être capable de montrer comment les groupes sociaux construisent et entretiennent des liens sociaux entre leurs membres.

Étapes et ressources : On pourra faire travailler les élèves sur un extrait de Monique Pinçon-Charlot et Michel Pinçon, *Sociologie de la bourgeoisie*, La Découverte, 2003. Les élèves pourront d'abord montrer que la grande bourgeoisie correspond à la définition d'un groupe social puis que l'existence de ce groupe en tant que tel passe par des pratiques de sociabilité (cercles, réceptions, rallyes...) qui visent à tisser et maintenir des liens entre ces membres tout en réaffirmant les « frontières » du groupe. On pourra mettre en évidence la diversité des liens ainsi noués, en montrant qu'ils assurent des formes de protection (la défense collective des intérêts, mais aussi la protection individuelle de la position sociale contre les risques de déclassement, que font notamment courir les « mésalliances ») et de reconnaissance (la conservation – ou, pour les premiers descendants des « parvenus », l'acquisition – du prestige social, du capital symbolique).

Activité 3 : Processus d'individualisation

Objectif : Comprendre que l'émergence de l'individu en tant qu'être autonome, distinct du collectif, est le résultat d'un processus d'individualisation et savoir illustrer ce processus.

Étapes et ressources : On pourra faire travailler les élèves sur les évolutions des modalités d'attribution du prénom de l'enfant, notamment à partir d'extraits de Baptiste Coulmont, *Sociologie des prénoms*, La Découverte, 2011, de la vidéo d'un entretien qu'il a accordé à La vie des idées (<http://www.laviedesidees.fr/Le-prenom-support-personnel-de-l.html>). Les élèves seront conduits à montrer que, pendant longtemps, l'attribution du prénom ne relevait pas du libre choix des parents, mais devait inscrire l'enfant dans une filiation, indiquant le primat du collectif sur l'individu. Ils mettront ensuite en évidence une tendance progressive à la diversification des prénoms, qui témoigne d'un affranchissement par rapport aux modalités traditionnelles d'attribution. Ils pourront ensuite constater que la diversification s'accélère (recul des prénoms de « Saint »), que la législation change (les fonctionnaires de l'état civil ne pouvant dès lors plus guère s'opposer au choix des parents) élargissant encore la liberté de choix des parents, qui, à travers le prénom, entendent désormais singulariser leur enfant (individualisation). Cette activité pourra aussi être l'occasion de montrer que si l'attribution du

prénom est de plus en plus « libre », elle n'en est pas moins soumise à des logiques sociales (effets de « mode », choix socialement déterminés...), l'individuation/individualisation ne devant pas être confondue avec la fin des déterminations sociales.

Activités 4 et 5 : Sociabilités numériques et lien social

Activité 4

Objectif : Savoir mettre en évidence le développement de l'usage des technologies et réseaux numériques

Étapes et ressources : On s'appuiera sur les résultats de diverses enquêtes statistiques (de l'Insee sur les équipements et usages <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3743352?sommaire=3743360> ou du Credoc sur les conditions de vie et aspirations des Français et notamment le « baromètre du numérique » <https://www.arcep.fr/cartes-et-donnees/nos-publications-chiffrees/numerique/le-barometre-du-numerique.html>) pour permettre aux élèves de mettre en évidence une tendance à la généralisation de l'utilisation des technologies numériques et de leur usage à des fins de sociabilité.

Activité 5

Objectif : Comprendre la contribution des sociabilités numériques au lien social

Étapes et ressources : À partir d'un dossier composé de documents issus de diverses enquêtes (voir par exemple, le numéro de la revue *Sociologie* (vol. 8, 2017/1), consacré aux « Liens sociaux numériques » ainsi que Marie Bergström, « (Se) correspondre en ligne. L'homogamie à l'épreuve des sites de rencontres », *Sociétés contemporaines*, 2016/4 (N° 104), p. 13-40 et de nombreux articles de la revue *Réseaux*), les élèves pourront montrer que les technologies et réseaux numériques sont utilisés par les individus pour poursuivre une relation de face-à-face par d'autres moyens et contribuent ainsi à consolider des liens forts, mais aussi à créer ou réactiver des liens plus faibles, qui parfois débouchent sur des relations de face-à-face. Ils saisiront ainsi que sociabilité hors-ligne et sociabilité en ligne ne peuvent pas être opposées. Ils pourront également comprendre que l'insertion dans des réseaux numériques peut fournir des supports de reconnaissance et de valorisation de l'expression de soi, tout en mettant en évidence les effets limités des sociabilités numériques dans la constitution de liens sociaux (forte homophilie et segmentation sociale, inégalités).

Activité 6 : Facteurs d'affaiblissement ou de rupture de liens sociaux

Objectif : Comprendre les facteurs de fragilisation des liens et les processus de cumul des vulnérabilités.

Étapes et ressources : On pourra s'appuyer sur des récits de vie (par exemple dans Vincent de Gaulejac et Isabel Taboada Léonetti, *La lutte des places*, 1994 ; voir aussi les travaux de Maryse Bresson ou de Nicolas Duvoux) pour remobiliser la typologie des liens sociaux établie par Serge Paugam. Les élèves pourront alors mettre en évidence différents facteurs de fragilisation des liens et la manière dont la rupture de certains liens peut entraîner la fragilisation des autres. Ce travail pourra être complété de l'étude de données statistiques mettant en évidence les répercussions de la perte d'emploi ou du chômage de longue durée sur la sociabilité élective ou sur la participation politique. Les effets des discriminations et de la ségrégation sociospatiale pourront aussi être documentés avec des extraits de Serge Paugam, Bruno Cousin, Camila Giorgetti et Jules Naudet, *Ce que les riches pensent des pauvres*, Seuil, 2017.

Bibliographie indicative

Oeuvres “classiques” et ouvrages de référence

- Émile Durkheim, *De la division du travail social*, PUF, 2013 (1893). Ouvrage également disponible sur : http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/division_du_travail/division_travail.html
Faisant explicitement référence aux concepts de solidarité mécanique et de solidarité organique, le programme invite à revenir à l'ouvrage fondateur d'Émile Durkheim, dont des extraits peuvent être soumis à l'étude des élèves. Selon cette analyse, le processus d'individualisation est relié à la division du travail, qui apparaît comme une réponse fonctionnelle aux évolutions morphologiques de la société.
- Norbert Elias, *La société des individus*, Fayard, 1991.
Dans les deux contributions réunies dans cet ouvrage, Elias ouvre une discussion stimulante des concepts d'individu et de société. Il démontre le caractère fallacieux de l'opposition trop souvent établie entre ces deux termes et propose une analyse sociohistorique du processus d'individualisation. Certains extraits de l'ouvrage peuvent être travaillés en classe.
- Christian Le Bart, *L'individualisation*, Presses de sciences po, 2008.
Dans ce livre, Christian Le Bart propose une analyse documentée et pédagogique des processus d'individualisation/individuation, inscrite dans une perspective sociohistorique.
- Danilo Martuccelli, *Sociologies de la modernité*, Gallimard, 1999.
Dans ce livre, Danilo Martuccelli propose une relecture des grands sociologues en montrant comment ils se sont saisis de la question de la modernité, qui traverse leurs oeuvres.
- François de Singly, *L'individualisme et un humanisme*, Ed. de l'Aube, 2005
Dans ce court essai, François de Singly propose une réflexion stimulante sur l'individualisme, en montrant, à rebours des discours alarmistes, qu'il ne signifie pas la fin du lien social, mais sa transformation et sa recomposition.
- Serge Paugam, *Le lien social*, PUF, Coll. Que sais-je ? 2009.
Cet ouvrage est beaucoup plus qu'un manuel universitaire de synthèse puisqu'il permet à Serge Paugam d'exposer ses travaux sur le lien social. Il est en grande partie exploitable avec les élèves.

Ouvrages de synthèse

- Pierre-Yves Cusset, *Le lien social*, Armand Colin, 2011.
Ce manuel permet d'aborder la question du lien social sous des angles variés, convoquant à la fois sociologues « classiques » et recherches plus contemporaines, travaux théoriques et enquêtes empiriques.
- Jean-Hugues Dechaux, *Sociologie de la famille*, La Découverte, 2007.
- François de Singly, *Sociologie de la famille contemporaine*, A. Colin, 2007.
Ces deux manuels, rédigés par des spécialistes reconnus de la sociologie de la famille, constituent d'utiles synthèses sur l'état de l'art en la matière. Ils permettent d'interroger les mutations des liens conjugaux et familiaux.

- Danilo Martuccelli et François de Singly, *Les Sociologies de l'individu*, Armand Colin, 2009. *Plus qu'un simple manuel, cet ouvrage propose à la fois une synthèse et une réflexion sur la manière dont la sociologie, trop souvent présentée comme la « science de la société » peut (et doit) s'emparer de l'individu en tant qu'objet d'étude. On y trouvera d'utiles développements sur le processus d'individualisation et sur les variantes nationales de l'individualisme.*

Articles récents et enquêtes empiriques

- Thomas Amossé, « Catégories socioprofessionnelles : quand la réalité résiste ! Après le crépuscule, une aube nouvelle ? », *Revue Française de Socio-Économie*, 2012/2 (n° 10), pp. 225-234.
Après être revenu sur le contexte et les principes de l'élaboration de la nomenclature des PCS, cet article présente d'abord les critiques auxquelles elle est exposée puis montre que le recul de son usage par les statisticiens de l'Insee ne permet pas de conclure à son obsolescence. Il expose également la nécessité de la refonder au moins partiellement, en questionnant les tentatives récentes entreprises en ce sens, notamment au niveau européen.
- Marie Bergström, « (Se) correspondre en ligne. L'homogamie à l'épreuve des sites de rencontres », *Sociétés contemporaines*, 2016/4 (N° 104), p. 13-40.
Cet article analyse les usages que font les individus des sites de rencontre en ligne. Il démontre que les échanges, quoique rompant avec certaines des pratiques des rencontres hors ligne, obéissent à des codes et des règles, mobilisent des ressources dont les participant.e.s sont inégalement doté.e.s, et, ce faisant, produisent de l'homogamie sociale.
- Arnaud Campéon, « Solitudes en France : mise en forme d'une expérience sociale contemporaine », *Informations sociales*, vol. 188, no. 2, 2015, pp. 20-26.
Cet article analyse les différentes formes que peut prendre la solitude (subie ou choisie) et la diversité des expériences que peuvent en faire les individus.
- Collectif, « Liens sociaux et numériques », *Sociologie*, vol. 8, 2017/1.
Ce numéro de la revue Sociologie contient plusieurs articles, dont des extraits peuvent être travaillés en classe, qui portent sur différents usages des réseaux numériques et sur les pratiques de sociabilité auxquelles ils donnent lieu. Chacun de ces articles apporte un éclairage sur la contribution de ces formes nouvelles de sociabilité au lien social.
- Collectif, « Baromètre du numérique 2018 », *Enquête sur les « Conditions de vie et les Aspirations*, CREDOC, juin 2018 (https://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/barometre-du-numerique-2018_031218.pdf).
On trouvera dans cette enquête ainsi que dans celle de l'Insee <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3743352?sommaire=3743360> de nombreuses données statistiques sur les usages du numérique.

Autres références citées

- Claire Bidart et Cathel Kornig, « Facebook pour quels liens ? Les relations des quadragénaires sur Facebook », *Sociologie*, vol. 8, no. 1, 2017, pp. 83-100.
- Claire Bidart, Alain Degenne et Michel Grossetti, *La vie en réseau, Dynamique des relations sociales*, PUF, 2011.

- Maryse Bresson, *Sociologie de la précarité : domaines et approches*, Armand Colin, Paris, 2010.
- Dominique Cardon et Zbigniew Smoreda. « Réseaux et les mutations de la sociabilité », *Réseaux*, vol. 184-185, no. 2, 2014, pp. 161-185.
- Robert Castel, *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Seuil, Coll. La République des idées, Paris, 2003.
- Robert Castel, *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Seuil, 2009.
- Antonio Casilli, *Les liaisons numériques. Vers une nouvelle sociabilité ?*, Seuil, coll. « La couleur des idées », 2010.
- Philippe Corcuff, Jacques Ion et François de Singly, *Politiques de l'individualisme : entre sociologie et philosophie*, Textuel, 2005.
- Claude Dubar, *La crise des identités. L'interprétation d'une mutation*, PUF, 2010.
- Louis Dumont, *Essais sur l'individualisme. Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Ed. du Seuil, 1983.
- Norbert Elias, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, Edition de l'Aube, 1991, [1970].
- Alain Ehrenberg, *La fatigue d'être soi. Dépression et société*, Odile Jacob, 1998.
- Élie Guérait, « Quand les sociabilités numériques consolident les frontières sociales. Enquête sur le « milieu culturel » d'une ville moyenne », *Sociologie*, vol. 8, no. 1, 2017, pp. 39-56.
- Grossetti, Michel, « Que font les réseaux sociaux aux réseaux sociaux ? Réseaux personnels et nouveaux moyens de communication », *Réseaux*, vol. 184-185, no. 2, 2014, pp. 187-209.
- Axel Honneth, *La lutte pour la reconnaissance*, Gallimard, 2013.
- Serge Paugam, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, PUF, 1991.
- Serge Paugam, *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, PUF, Coll. Quadrige, 2011.
- Monique Pinçon-Charlot et Michel Pinçon, *Sociologie de la bourgeoisie*, La Découverte, 2003.
- Louis Roussel, *La famille incertaine*, Odile Jacob, 1989.
- François de Singly, *Libres ensemble, L'individualisme dans la vie commune*, A. Colin, 2005.